



Tutelle familiale

Par Scorpion 58

Bonjour j'ai une demande de mise sous tutelle, à fin de protéger ma maman de mes s?urs nous sommes convoqué mes s?urs et moi au tribunal pour une audition. Faut-il que je soit assisté d'un avocat ou il n'est pas nécessaire d'en avoir un ? Qu'en pensez vous cordialement

Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend de la situation. Si l'entente familiale est bonne, l'avocat est inutile.

Si l'entente familiale est mauvaise, le juge va désigner un professionnel extérieur. L'avocat ne sera utile que dans certains cas particuliers, par exemple si l'entente est bonne sauf un trublion dont il est facile de prouver que son avis ne devrait pas être pris en compte. Je pense au cas d'une famille "saine" qui serait gangrénée par une personne condamnée pour un abus de faiblesse ou des violences sur la personne vulnérable.

Dans ce cas l'avocat pourrait aider à convaincre le juge qu'il n'est pas nécessaire de nommer un professionnel.

Attention, le juge n'est pas là pour arbitrer les querelles familiales ni mener une enquête.

Par Scorpion 58

Dans notre cas il n'y a plus de dialogue possible. entre mes s?urs et moi,depuis que ma s?ur a tenté de faire signer une donation partage à maman. et elle s'est accaparé la maison familiale sous prétexte que c'est elle qui s'occupait de maman mes deux autres s?urs, sont de connivence avec elle c'est pour ça que je me bat pour les intérêts de maman l'expertise médicale me donne raison sur le faites que ma maman ne peut plus gérer son patrimoine. cordialement

Par Isadore

Vous partez pour la désignation d'un tuteur extérieur, je ne pense pas qu'un avocat y change grand-chose.

Par TUT03

bonjour

je précise que s'il devait y avoir l'intervention d'un avocat, ce serait pour représenter les intérêts de votre mère, pas les vôtres

sinon, tout à été dit, il est fort probable que le juge désigne un professionnel qui est neutre dans ce conflit familial et qui appliquera la loi et les souhaits de votre mère autant que possible